



MAIRIE

APPRIEU

38140

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2010

Présents : Mmes et Ms FERRERI, CARETTI, TERMOZ-MASSON, CHARTON, PALLIER, RIVES, MICHALLET, BELLON, JULIEN, GILLIN, CHATAIGNIER, MOUTENET, DUPUY, BONNAT.

Absents excusés: Mmes et Ms SUISSE, DUBOIS, CROCE, LAUFRAY, HOUDE, PIOTIN, CARPANO, LAVALLEE.

Ont donné procuration : Mmes et M SUISSE, HOUDE, LAVALLEE.

Secrétaire de séance : J. DUPUY

Ouverture de la séance à 20h10

Monsieur le Maire précise que la question à l'ordre du jour sur le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'eau et d'assainissement est reportée à un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2010. Plusieurs informations sont données à la lecture de celui-ci :

- Eric CARETTI précise que l'adhésion de la commune de Bévenais à la CCBE est reportée au 1^{er} janvier 2012 afin de régler le transfert de la charge d'emprunt lié à la zone d'activité de Grenoble Air Parc,
- Il y a 6 familles d'Apprieu inscrites au concours « Famille à Energie Positive»,
- Christine CHATAIGNIER propose de mener une réflexion au sein du CMJ sur la future implantation des bancs en stock aux ateliers municipaux,
- Marcel BONNAT précise que les problèmes de stationnement ne sont pas uniquement sur la rue du lavoir mais également sur la rue Paul Rossat.

Monsieur le Maire met au vote le dernier compte-rendu, qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Décision Modificative n°4

Eric CARETTI présente le travail effectué en commission des Finances du 17 novembre dernier. Il précise que la commune est dans une situation similaire par rapport à l'année dernière : prise de mesures radicales pour freiner les dépenses de fin d'année.

La DM n°4 se présente ainsi :

SECTION Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
023/023 : virement à la section d'investissement	-20 828	
60621/011 : Combustibles	10 000	
61523/011 : Entretien de voies et réseaux	10 000	
61522/011 : Entretien et réparation sur bâtiment	2 000	
6262/011 : Frais de télécommunication	3 000	
022/022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	-2 172	
70311/70 : Concessions dans les cimetières		2 000
TOTAL section Fonctionnement	2 000	2 000
SECTION Investissement	DEPENSES	RECETTES
2188/21 : Autres immobilisations	3 996	
2313-010 : Ancienne Mairie Garderie	17 000	
2313-9003 : MJC	100	
2313-9005 : Ecole maternelle	19 000	
2313-9010 : vestiaires sanitaires	6 100	
2313/23 : opération non affectée	-50 000	
2313-city : City stade	-11 655	
2313-9011 : Complexe sportif	11 655	
2315-9050 : Voirie	59 410	
021/021 : Virement de la section de fonctionnement		-20 828
10222/10 : FCTVA		-65 000
1641/16 : Emprunts en euros		141 434
TOTAL section Investissement	55 606	55 606

La DM n°4 soulève deux questions :

- Sur la fiscalité, notamment si la commune procède au recrutement d'un technicien pour renforcer l'équipe des agents municipaux sur les questions d'urbanisme et de bâtiments,
- Sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Pour Monsieur le Maire, il est important de conserver une programmation en 2011 pour éviter de reporter un trop grand nombre de dépenses sur les années suivantes. Dominique PALLIER propose que les choix d'investissement soient arrêtés par les commissions concernées.

La Décision Modificative n°4 est approuvée à l'unanimité.

2 –Débat sur l'intérêt de la vidéo protection.

Monsieur le Maire propose de lancer le débat sur l'intérêt d'une vidéo protection au sein de la commune, suite à l'intervention de la brigade de gendarmerie lors du dernier conseil municipal.

Il est fait état d'un coût estimé à 39 000€ HT pour l'installation de 3 caméras.

Pour Jérôme DUPUY, ce chiffrage est sur évalué. En effet, il existe maintenant des systèmes pour environ 4 000€ HT une caméra, au lieu de 13 000€ HT.

Dominique PALLIER réaffirme son opposition à la vidéo protection et demande qu'une concertation soit mise en œuvre avec la population sur la question.

Pour Pascale BELLON, la population doit être informée du travail qui sera mis en place sur le sujet. Catherine CHARTON précise que Jean-Christophe HOUDE, dont elle a reçu procuration, est contre la vidéoprotection.

Pour Gérard TERMOZ-MASSON, la vidéo protection est une bonne chose uniquement sur les bâtiments publics et non sur les ronds points s comme le préconisait la gendarmerie.

Monsieur le Maire propose :

- que la commission Bâtiment se charge d'étudier le dossier, en y intégrant les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un tel équipement, et le coût total des dégradations subies par la commune,
- que la question d'une mutualisation avec la CCBE soit posée.

4- Les critères d'éco-conditionnalité des subventions du Conseil général de l'Isère

Il est porté à connaissance du Conseil municipal le cadre général adopté par le Département pour le financement des projets des collectivités.

Depuis juin 2009, le Conseil général de l'Isère a introduit le dispositif d'éco conditionnalité pour les aides départementales. Ainsi, pour les projets de voiries, les collectivités doivent prendre une délibération afin d'abandonner à l'orée de 2012 l'usage des produits phytosanitaires sur leur voiries et leurs dépendances.

La commune d'Apprieu pour l'année 2010 a fait usage de produits phytosanitaires pour le terrain de foot, les espaces verts autour des bâtiments publics et des voies communales ainsi qu'au cimetière. Pour Dominique PALLIER, ces critères vont avoir pour conséquence de limiter les aides du Département.

Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit adressé à André VALLINI afin :

- d'une part, de lui réaffirmer l'accord favorable de la commune d'Apprieu d'abandonner l'usage des produits phytosanitaires à l'orée de 2012,
- d'autre part, de lui demander quels sont aujourd'hui les solutions alternatives au traitement des voiries et espaces verts,
- et enfin de poser la question de la méthode employée par le département afin de sensibiliser le monde agricole à l'abandon des traitements phytosanitaires.

Questions Diverses

- Eric CARETTI informe le conseil que la CCBE a octroyée et ce pour la dernière fois des subventions aux associations communales, compte tenu de la remarque de la Sous-Préfecture. En effet, la CCBE n'a pas de compétence générale comme les communes.
- Dominique PALLIER informe des réunions à venir sur le projet d'Aménagement du centre village. Le 27 janvier 2011 à 18h30, Le groupement d'architectes retenu pour ce projet présentera un dossier complet d'aménagement (restitution du travail avec la population, chiffrage et phasage du projet). Cette réunion est ouverte à tous.
- Gérard TERMOZ-MASSON rappelle que le Téléthon se déroulera le vendredi 3 décembre à partir de 19h00 au gymnase.
- Catherine RIVES informe le conseil que la gazette de décembre est en bonne voie et qu'elle sera très riche en informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire

Georges Ferreri

